

22° ANNÉE

L'ÉDUCATEUR

Revue Pédagogique bimensuelle
de l'Institut Coopératif de l'École Moderne



Démonstration d'imprimerie au Congrès de Nancy

A cause du Congrès, les publications de ce mois (Gerbe, Infantines, B.E.N.P.) paraîtront avec un léger retard dont nous nous excusons.

Partent aujourd'hui les B. T. suivantes :

N° 105 : **Sur les routes du ciel**

N° 106 : **En plein vol**

N° 107 : **La vie du métro**

RÉABONNEZ-VOUS AUX B.T.

A cause du Congrès, nous n'avons pas encore commencé les recouvrements. Nous attendrons jusqu'au 1^{er} mai. Hâtez-vous !



Le prochain numéro de « L'ÉDUCATEUR », qui paraîtra début mai, donnera le compte rendu complet de notre beau CONGRÈS DE NANCY.

Lisez attentivement ce n° et adhérez à la C.E.L. 2
— en remplissant le bulletin encarté dans ce numéro —

15 AVRIL 1950
GANNES (A.-M.)

15

ÉDITIONS DE L'ÉCOLE
MODERNE FRANÇAISE

Restez compréhensifs et vigilants

A la suite d'une regrettable affaire Flamant, que le Conseil d'administration de la C.E.L. a déjà sanctionnée à Nancy, une grave campagne de critiques malveillantes et bien souvent, hélas ! calomnieuses s'amorce et se développe dans certains milieux, comme au temps de l'affaire Pagès.

Nous demandons à nos camarades de demeurer vigilants et objectifs chaque fois qu'ils entendent formuler contre nous des critiques que nos ennemis ressassent depuis vingt ans et auxquelles répond notre œuvre tout entière. Nous n'avons jamais prétendu atteindre à la perfection, et nos travaux coopératifs, nos discussions de revues, nos recherches et nos expériences s'appliquent justement à corriger les erreurs et à améliorer sans cesse la sûreté de notre marche en avant.

Nous rencontrons hélas ! de temps en temps, sur notre route, des individus qui, mus par des mobiles exclusivement personnels, s'appliquent à gêner et à essayer de détruire notre œuvre. Nous nous arrêtons le temps seulement de les écarter de notre route pour continuer, dans notre solide amitié C.E.L., notre travail vivant et constructif.

Au reste, tous ceux qui participent tant soit peu à nos efforts, ceux qui assistent à nos stages et à nos congrès savent bien que l'enthousiasme et la ferveur au travail dont notre mouvement donne, dans son inébranlable unité, un émouvant exemple, ne se construisent point sur des mensonges et des malentendus.

Il est des attaques qui déconsidèrent d'avance ceux qui les formulent.

Repoussons du pied la calomnie et poursuivons notre route. Notre œuvre commune restera comme un vivant témoignage de l'inlassable effort désintéressé des éducateurs laïcs en faveur de l'École du Peuple.

C.F.

ABONNEMENTS A LA PUBLICATION ALBUMS D'ENFANTS

Le Congrès a décidé de publier désormais nos *Albums d'enfants*, sous forme de périodique mensuel, paraissant en albums de formats et de prix variables.

Un abonnement forfaitaire de 500 fr. est demandé aux souscripteurs. A expiration des fonds ainsi versés, une facture sera adressée pour demander un nouveau versement.

Le prix des albums variera entre 60 fr. et 120 fr. L'abonnement donne droit à une remise de 40 % sur le prix marqué.

Abonnez-vous et faites abonner autour de vous, en versant 500 fr. au C.C. C.E.L. 11503, Marseille. Le premier album paru sera envoyé aux souscripteurs.

Le N° suivant est sous presse.

L'OPINION D'UN JEUNE DE LA COTE-D'OR

Ce congrès m'a enthousiasmé dès le premier jour et ce sera pour moi un excellent souvenir. Mais, il y a plus que cela et, avec quelques jours de recul, je me rends compte qu'il a valu par d'autres côtés : atmosphère extraordinaire qui y règne due à cette cordialité qui naît immédiatement entre collègues attachés à la même cause, forces nouvelles qu'on puise pour les jours d'isolement, travail fécond fait dans toutes ces commissions, influence vivifiante de Freinet, etc... Je reviens profondément remué, et encouragé.

Je veux saisir cette occasion pour remercier à nouveau le groupe qui m'a permis de réaliser ce voyage.

CONGRÈS DE TUNIS

Vous avez intérêt à vous inscrire pour le paquebot « Ville d'Alger » dès que vous serez décidé. L'Agence de la Cie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia, Tunis, demande : date du départ, 15 août (10 h.) et la date de retour, 31 août ; nom, prénoms, sexe et âge ; adresse ; une somme de 1.000 fr. en 4^e cl. (ou 2.000 fr. autres classes) à titre d'arrhes ; un timbre quittance pour le reçu d'arrhes ; une enveloppe timbrée avec adresse pour la réponse. Vous pouvez vous adresser aussi à la Cie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris ; ou 61, boulevard des Dames, Marseille, ou à la S.A.T.T., 28^{Bis}, rue Sadi-Carnot, Alger, ou dans une agence de voyage si vous habitez la ville. (Aller, 4^e classe : 2.957 fr.).

Ces renseignements ne seront plus donnés.

Inscription. — Inscrivez-vous définitivement tout de suite : cela nous permettra une meilleure organisation dont vous profiterez. Pour cela, versez à Cesarano, instituteur, à Dar Chaâbane par Nabeul, Tunisie, C.C. Postal 6329, votre participation aux frais de 300 fr. (répartition de l'excédent). Indiquer sur le coupon correspondance : dortoir ou camping, Enf, CP, CE, CM, FEP (suivant votre classe) — si vous avez oui ou non tenté une expérience d'éducation moderne — vos difficultés et besoins — esperantiste ou végétarien, et surtout : utiliserez-vous le billet de congrès (20 %) ou votre billet de congé annuel (30 % et validité 3 mois, en comprenant Tunis dans vos voyages de vacances).

Programme pédagogique, artistique et touristique dans le prochain N° de « l'Éducateur ».

PHOTO DU CONGRÈS

Le *Républicain Lorrain*, qui a suivi de près notre Congrès, a donné, dans son N° du 7 avril, une très belle photo de notre Groupe de Congressistes.

Les camarades qui désireraient un ou plusieurs exemplaires de ce N° peuvent s'adresser directement au journal, 33, rue des Carmes, à Nancy, ou à François, instituteur, à Hatrize, M. et M., qui transmettra.

Pour une C. E. L. puissante. . .

APPEL à toutes les bonnes volontés

Nos Congrès sont des Congrès de travail toujours plus sérieux, toujours plus enthousiastes, et le Congrès de Nancy, dont notre prochain numéro a paraître incessamment vous apportera le compte rendu est le digne continuateur d'Angers, l'an dernier. Nous dirons même que, jamais encore, nous n'avions fait, en commissions comme en séances plénières. un travail aussi méthodique, aussi profond et aussi profitable. Et, surtout, preuve latente de maturité, le fonctionnement sur le mode complexe a été parfait. A certains moments, dans trente ou quarante salles, siégeaient et discutaient trente à 40 commissions, avec des camarades qui savaient prendre leurs responsabilités.

Avec de telles équipes de travailleurs, nous pouvons aller loin...

... Pourvu que nous ayons les possibilités financières de poursuivre notre tâche.

Devant l'intérêt et l'idéalisme du travail pédagogique ainsi réalisé, des camarades auraient tendance, nous le savons, à dire :

— Quel dommage que, chaque année, à nos Congrès, Freinet vienne nous parler du drame permanent de la Trésorerie de la C.E.L., pour chaque fois, chercher et trouver des solutions qui ne sont jamais efficaces et qu'il faut reprendre et compléter l'année suivante !

J'ai dû faire remarquer au Congrès que si notre mouvement pédagogique a aujourd'hui une telle ampleur, s'il peut affronter des réalisations dont nous nous honorons, s'il conserve jalousement une autonomie et une liberté qui sont notre bien essentiel, c'est parce qu'il est soutenu pour l'organisation commerciale et financière de la C.E.L.

Oui, nous avons manœuvré, et nous manœuvrons des fonds ; oui, nous sommes marchands ; il est exact que, en cours d'année comme pendant les congrès, les discussions commerciales et financières tiennent une très grande place. Nous savons les dangers qu'il y a à doubler notre vocation de pédagogues du souci financier et commercial. Mais nous savons aussi que, dans ce régime, on ne peut rien faire sans argent et que nous préférons demander cet argent à nos adhérents eux-mêmes qu'aux firmes ou aux associations qui nous tiendraient, de ce fait, à leur dévotion.

Il y a belle lurette que nous serions sortis des difficultés financières qui seront toujours notre lot si nous-avons voulu subir la loi commerciale. Une maison florissante et puissante trouve très facilement des fonds. Mais, de ces fonds, nous n'en voulons pas parce que nous en connaissons d'avance le prix. Nous pré-

férons continuer à peiner et à souffrir, en subissant l'hommage, qui voudrait parfois être un outrage, de ceux de nos ennemis qui, sans s'embarasser de contradictions affirment simultanément :

— Freinet... ce n'est qu'un marchand ;

...et

— Freinet... un pédagogue qui n'a pas les pieds sur terre...

Nous avons les pieds sur terre ; notre œuvre en est un témoignage. Nous, des marchands, mais des marchands coopérateurs, qui s'engagent d'avance à ne tirer aucun bénéfice particulier de leur commerce, qui profitera intégralement aux coopérateurs à l'Ecole du Peuple.

Le vrai drame n'est pas là. Il est dans le fait que nous offrons bien les avantages commerciaux et financiers de notre effort à tous les Coopérateurs, mais que ceux-ci continuent à nous considérer comme des marchands, se refusant à tout sacrifice coopératif, et prenant sans remords tous les avantages que leur valent nos sacrifices.

Nous avons mis longtemps à nous rendre à l'évidence : quand, il y a deux ans, dans une passe excessivement difficile de notre C.E.L. en croissance, nous avons fait appel aux coopérateurs d'élite a qui nous demandions 2.000 fr., (100 fr. de 1935), deux mille camarades seulement ont entendu notre S.O.S. Les autres se sont contentés de prendre chez nous, comme chez d'autres marchands, ce qui leur convenait. Qu'ils ne s'étonnent pas aujourd'hui, si, éclairés par l'expérience, nous leur disons :

— Vous avez à choisir entre la fonction de coopérateur, qui vous donnera des avantages, mais qui vous imposera aussi certains sacrifices, dont vous discuterez souverainement ;

— Et la position de *client*, qui achètera chez nous lorsqu'il lui plaira, et pour qui la C.E.L. ne sera qu'un magasin de vente comme tous les autres, mais qui s'appliquera cependant toujours à satisfaire au maximum pour leur montrer, malgré tout, la supériorité de la force coopérative qu'ils finiront eux aussi par comprendre et par servir.

Nous n'avons aucune animosité contre la masse des camarades qui n'ont pas répondu à nos appels. Nous admettons que, dans une infime minorité des cas, pour les jeunes surtout, le versement de 2.000 fr. aurait gêné leur budget. Pour la grande masse des autres, il y a eu et il y a incompréhension.

Mais, la C.E.L., vous le savez, ne vit ni de soutien à éclipse, ni de velléités. Elle ne peut ni vivre, ni se développer, ni produire, si elle n'est pas fondée sur une masse sûre de coopérateurs conscients.

Ces coopérateurs conscients s'organisent au

sein d'une nouvelle coopérative dont ils auront la direction et la gestion, car nous pensons qu'il n'est pas juste que, dans une association, des éducateurs qui se refusent à verser plus de 50 fr. (la valeur d'un crayon fuschine) viennent gérer — et pas toujours avec aménité — les fonds des camarades dévoués qui n'ont pas hésité à racler tous les fonds de tiroir pour faire vivre la Coopérative.

Dans la nouvelle coopérative, chaque adhérent versera la même part de capital ; les bénéfices éventuels seront répartis également entre les coopérateurs, mais les investissements jugés indispensables par l'A.G. seront également répartis à égalité entre tous les adhérents.

Nous aurons alors une vraie coopérative, qui sera notre création commune et que nous gérerons souverainement, selon les lois coopératives.

On lira plus loin les explications et l'appel que nous donnons à ce sujet.

Nous voulons ici répondre tout de suite à la critique des camarades qui disent et qui diront :

— Vous écarterez ainsi, par cette mesure, juste en soi, nous le reconnaissons, les camarades, les jeunes surtout qui, pour des raisons diverses, parfois très valables, ne peuvent pour l'instant s'engager à verser leur part coopérative.

Nous les écartons de l'administration d'une société coopérative dont ils ne sont pas membres, comme le propriétaire d'un jardin les écartera de la direction et de la responsabilité des soins culturaux et des réparations à faire sur la propriété. Mais nous les faisons profiter des produits de notre jardin en mettant à leur disposition le matériel et les éditions que nous réalisons et, surtout, en finançant une Association au sein de laquelle ils sont cordialement invités : l'*Institut Coopératif de l'Ecole Moderne*, qui est un organisme de travail pédagogique, régulièrement et légalement constitué, et dont la gestion est séparée de la gestion de la C.E.L.

Cet institut est l'organisme de travail coopératif, un peu comme une société fraternelle de droits d'auteurs. C'est au sein de notre institut que nous expérimentons, que nous créons que nous préparons fiches et B.T. qu'exploiteront ensuite la C.E.L. ou d'autres maisons de commerce, moyennant des droits d'auteur à débattre entre associations.

La C.E.L. a payé aux auteurs, au cours de l'année écoulée 400.000 fr. de droits d'auteurs, et elle a, de plus, assuré toutes les dépenses de secrétariat et d'édition de *Coopération Pédagogique*, dépenses qui se montent pour 6 mois à 200.000 francs.

L'*Institut Coopératif de l'Ecole Moderne* est votre maison à tous. Il a ses filiales départementales. Il ne vous demande pour l'adhésion ni versement de fonds, ni crédit d'aucune sorte. C'est, comme tout institut, un organisme de travail pédagogique et non un organisme commercial.

Tous les adhérents au mouvement de l'Ecole Moderne ont leur place dans notre Institut ; nous leur demandons surtout d'y prendre leur place de travail. En œuvrant côte à côte avec les camarades coopérateurs, ils comprendront quels sont nos vrais buts, et ils s'ouvriront nécessairement à la compréhension coopérative. A ce moment-là, nous en sommes certains, ils sauront consentir les sacrifices financiers que nécessite leur intégration dans la C.E.L., dont ils deviendront à leur tour co-propriétaires.

Il me semble que la chose est ainsi très claire, et que, seuls les malveillants continueront à nous accabler de tous les crimes. Nous y sommes habitués, ce qui ne veut pas dire que nous soyons vaccinés contre la bêtise et l'injustice de ceux qui, sans rien connaître d'ailleurs de nos efforts, s'ingénient à saboter sciemment l'œuvre que nous avons créée ensemble et que nous ferons vivre, et que nous continuerons ensemble.

Donc, pour nous résumer :

— Notre mouvement pédagogique synthétisé dans notre *Institut Coopératif de l'Ecole Moderne* est ouvert à tous les travailleurs, sans autre engagement que de collaborer loyalement à l'œuvre commune.

— La nouvelle *Coopérative des Educateurs laïcs* demande, elle, des coopérateurs conscients et décidés, qui recevront en dépôt, collectivement, un fonds coopératif qu'ils géreront, feront vivre et développer conformément aux statuts qu'ils se seront librement donnés.

Ceux-là — et ils se compteront par milliers — renverront immédiatement l'engagement qu'ils trouveront encarté dans ce N^o, tandis qu'ils verseront le premier acompte de mille francs au nouveau trésorier.

Parce que le Congrès de Nancy aura travaillé à dissiper quelques malentendus organiques de notre mouvement, il marquera dans les annales de la C.E.L.

La belle C.E.L., que nous avons créée avec tant d'enthousiasme il y a 27 ans, va revivre, avec son esprit, son dynamisme et ses buts. Nous n'aurons pas lutté en vain.

C. FREINET.

... Adhérez à la C. E. L.
en remplissant le bulletin encarté dans ce N^o

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la C.E.L., à Nancy

Lors de la discussion financière à l'Assemblée générale de Nancy, une commission a été désignée pour apporter des solutions précises.

Elle comprenait :

Alziary, S. Daviault, Mme Bouscarrut, Gouzil, Lallemand, Faure, M. Cassy, Houssin, membres du C.A. ; Retail, Gravier, Biolley, Costa, Y. Martinot, Mettois, Barbotou, Guilhem.

Elle tint deux longues séances.

La commission constata la bonne marche financière de l'organisation. Les mesures de sauvetage, toutes sentimentales, prises à Toulouse (1948), à Angers (1949) avaient permis ce redressement. Elles avaient apporté la provision de numéraire suffisante pour assurer une gestion saine de la C.E.L., à qui il manque toujours l'avance nécessaire pour les investissements urgents. (La C.E.L. étouffe dans ses locaux devenus trop étroits où ses machines, ses employés se voient de plus en plus resserrés, et où l'on ne peut plus emmagasiner les stocks d'édition qui, avec l'outillage, constituent un capital que l'on peut évaluer à plus de trente millions.)

C'est ainsi qu'un terrain voisin pourrait être acquis pour les extensions futures, et que cet investissement actuel est impossible, car, l'immobilisation de fonds importants nécessaires à l'achat (2 ou 3 millions) compromettrait la marche de la C.E.L. privée de la masse mobile de manœuvre nécessaire à son fonctionnement.

La Commission, après avoir étudié les causes de cet état de fait a constaté :

1° Que si les mesures de détresse prises à Toulouse et à Angers ont apporté l'aide nécessaire, il n'en reste pas moins qu'elles causent une gêne, actuellement et, qu'en principe, elles ne sont pas conformes à l'esprit des statuts qui nous régissent d'une part ;

2° Que l'apport d'argent fait par les souscriptions, dites de « Coopérateurs d'élite », qui a sauvé la C.E.L. risque actuellement de compromettre son extension, car si les souscripteurs ont été généreux, ils ont, sans s'en rendre compte, prêté à un taux usuraire atteignant parfois sous forme de remise 100 % et plus d'intérêt ;

3° Que, depuis le triomphe de nos techniques, la C.E.L. est incapable de contrôler ses adhérents, puisque tout acheteur de matériel paie, sans le savoir, le plus souvent, son action d'entrée de 50 fr., et, qu'actuellement, il y a des libraires, des mairies qui sont des étrangers à l'enseignement, membres de son organisation ;

4° Qu'il n'y a presque plus possibilité, légalement, de mettre de l'ordre dans la maison ;

5° Que de l'examen des statuts qui nous régissent, seul l'article 6, ainsi rédigé :

« La durée de la Société est fixée à 50 ans... »

La Société pourra être dissoute par anticipation, mais seulement dans les cas prévus aux présents statuts (1) ou dans le cas de fusion avec une autre société.

nous permettait de clarifier la situation et d'infuser à notre C.E.L. un sang nouveau purifié de toutes les imperfections que nous y avions introduites pour la sauver.

La seule solution était la fusion de la C.E.L. avec une autre société qu'il s'agissait de créer.

Les membres de la commission décidèrent donc, à l'unanimité, de fonder sur le champ cette nouvelle coopérative sous le nom de : « Coopérative des Educateurs laïques », avec laquelle la Coopérative de l'Enseignement Laïc fusionnerait à Pâques 1951.

Reprenant les études minutieuses des situations des adhérents de la C.E.L. qu'ils avaient entreprises à leur première séance, les membres de la Commission établirent les droits acquis par chacun d'eux pour leur permettre de devenir membres de la nouvelle C.E.L.

Toutes les propositions faites par la commission furent, après une discussion approfondie qui dura 3 heures, ratifiées par l'unanimité des membres présents, à l'AG. à qui elles furent soumises.

Voici les décisions prises et qui sont dorénavant celles à appliquer.

La C.E.L. décide sa fusion avec la Coopérative des Educateurs laïques, sur la base suivante :

1° La coopérative des Educateurs laïques (coopérative de consommation anonyme à capital et personnel variables) dont le capital est fixé primitivement à trente millions en 3.000 actions de 10.000 francs — capital variable pouvant être augmenté par des souscriptions faites par les associés ou par l'admission d'associés nouveaux — ouverte aux membres de l'enseignement laïc, en activité ou retraités, ayant souscrit une action de 10.000 francs passible ou non passible d'intérêts (l'A.G. de 1951 décidera). Le souscripteur, quel que soit le nombre d'actions dont il est titulaire, n'ayant droit qu'à une voix aux assemblées générales.

Le souscripteur s'engage à verser :

1° 1.000 fr. au moins avant le 5 mai 1950 ;
2° 1.000 fr. nouveaux entre le 5 mai 1950 et le 31 octobre 1950, et le reste de son adhésion sur décision du Conseil d'administration.

Le complément de 2.000 à 10.000 francs pourra être constitué par les situations acquises par les adhérents de la Coopérative de l'Enseignement laïc.

Situations acquises :

1° Souscripteurs d'action de 50 francs :
a) Actions de 50 fr. d'avant 1939 (rapport action, prix du matériel minimum d'imprimerie en 1939 : 1/8), actions revalorisées à 1.000 fr.

(1) Les cas de dissolution ne sont prévus que pour une perte des 3/4 du capital social.

b) Actions de 50 fr. souscrites de 1945 à 1950.
Valeur : 50 francs.
Emission arrêtée.

2° Souscriptions de 2.000 francs, dites de coopérateur d'élite, émission arrêtée.

La part est revalorisée à une somme égale à la valeur actuelle du nombre de B.T. que représenterait cette part au moment de l'émission.

Pour être précis, la C.E.L. doit 3.000 fr. pour 2.000 fr. souscrits entre le Congrès de Pâques 1948 et le mois de juin 1949, lorsque les B.T. passeront de 20 à 30 fr.

2.000 fr. pour 2.000 fr. souscrits entre juin 1949 et avril 1950.

Le souscripteur pourra se faire rembourser dans les conditions prévues lors de l'émission de ses parts, ou verser ses parts comme compléments des sommes d'argent liquide décidées, exigées par la Coopérative des Educateurs laïcs.

Les actions de 50 fr. revalorisées pourront de même servir de complément.

3° Obligations 1945. Elles sont régies par les lois en vigueur ; elles sont acceptées au passif de la Coopérative des Educateurs laïcs, avec possibilité d'être transformées en actions (le C.A. prendra en temps utile toutes décisions à ce sujet.)

4° Bons à court terme. Ils sont légaux et sont acceptés au passif par la nouvelle C.E.L. avec possibilité d'être transformés en actions.

289 adhésions à la nouvelle C.E.L. ont été recueillies au congrès, ce qui représente peut-être, compte tenu du nombre de ménages d'instituteurs au Congrès, l'unanimité.

Il a été spécifié que le matériel de la C.E.L. serait désormais vendu à prix imposé, sans remise, à tout acheteur.

Conditions particulières pour les dépôts départementaux et les libraires.

Les ristournes dont le pourcentage sera établi en fin d'exercice s'inscrira au compte du sociétaire.

Ainsi, la C.E.L. travaillera avec des adhérents convaincus, qui tireront bénéfice de leurs efforts ; et non plus, comme par le passé, au bénéfice de clients parfois grincheux qui ne savaient que profiter pécuniairement, puis critiquer le travail et les réalisations de ceux qui apportaient leurs efforts, leurs peines, et leur argent.

Cher camarade,

Voici les conclusions du congrès, nous vous demandons de souscrire immédiatement à la C.E.L. renouée, rajeunie, en adressant le bulletin de souscription joint et en versant la première partie exigée : 1.000 francs avant le 5 mai 1950. Costa E., Impasse Chouquet, St-Marcel (B.-d.-R.), C.C.P. Marseille 477.78. la 2^e partie, 1.000 francs avant le 31 octobre 1950.

Toute latitude vous est laissée de souscrire plusieurs actions ou de vous libérer plus vite.

Vos fonds seront investis à l'achat du terrain et acquerront immédiatement une plus-value certaine, indestructible.

Nous savons que nous pouvons compter sur

vous pour la construction de l'Ecole Moderne qui sera réalisée par vos efforts conjugués.

Dorénavant, nos congrès seront beaucoup plus clairs, beaucoup plus dynamiques.

Ils comprendront, le premier jour, l'Assemblée générale de la C.E.L., assemblée strictement privée, ouverte aux seuls adhérents, assemblée qui discutera des questions financières qui, jusqu'à maintenant, gênaient notre travail pédagogique.

Les trois autres journées seront des journées de travail fécond pour les adhérents de l'I.C.E.M., travaillant en commission et en assemblées plénières, plus largement ouvertes à tout le monde enseignant.

Les membres de la C.E.L. sont membres de droit de l'I.C.E.M., qui accepte les cotisations de tous ceux qui veulent une réforme de l'enseignement en faveur des enfants qui doivent devenir des hommes.

L'ancienne cotisation de 50 fr. imposée jusqu'à maintenant comme action à la C.E.L. étant supprimée, elle sera remplacée suivant des modalités à étudier et à prévoir par une cotisation à l'I.C.E.M.

Cher camarade,

Nous comptons sur vous comme artisan du progrès pédagogique et social.

Vive la C.E.L. !

Costa, Alziary, Bouscarrut, Cassy, Retail...

Faure.

Le Conseil d'Administration provisoire de la C.E.L. (2) est le même que celui de la C.E.L. (1) désigné par l'Assemblée Générale.

Les statuts définitifs sont à l'étude et seront déposés le plus rapidement possible.

FAURE ET ALZIARY.

En vue d'une B.T. pour C.E. SUR LE CASTOR

Hélène Gente, école de Galas, Fontaine-de-Vse (Vse) demande des documents.

Ne pas envoyer les livres suivants :

Sajo et ses castors ; un homme et des bêtes, de Grey Owl ; Castors du Rhône, de Cordier-Goni, Bêtes du Grand Nord, de Kenneth Conibear.

Photos du Congrès de Nancy

200 fr. par photo

+ 30 fr. de port et emballage par expédition versés au C.C.P.

Institut départemental de l'Ecole Moderne
Ecole de garçons
de ROVILLE - devant - BAYON (M.-et-M.)
147 17 Nancy

Vous avez encore quelques semaines pour souscrire aux deux nouveaux disques C.E.L. qu'ont déjà entendus les congressistes de Nancy.

Les deux disques : 400 fr., port en sus

Il nous faut maintenant une vraie coopérative pour laquelle nous recherchons les vrais coopérateurs

Notre Coopérative de l'Enseignement laïc est, certes, de par ses statuts, une vraie coopérative. Quand nous l'avons constituée en 1927, nous exigeons le versement d'une part de 25 fr., non passible d'intérêts et de une action au moins de 25 fr. supplémentaires, portant intérêt. Chacun d'entre nous versait donc au moins 50 fr., à l'époque où nos «*Enfantines*» valaient 0 fr. 50 et les «*B.E.N.P.*» 1 fr. C'est dire que ces 50 fr. représentaient alors environ : 50 fr. x 20, soit 1.000 fr. d'aujourd'hui. Si chacun de nos 10.000 adhérents actuels avait consenti le versement ainsi revalorisé de l'action obligatoire, nous nous serions trouvés devant une revalorisation à 10 millions de notre capital social. Toutes nos difficultés de trésorerie auraient été solutionnées totalement et coopérativement.

Malgré tous nos appels et nos S.O.S., malgré les sacrifices financiers que nous avons faits pour encourager les souscripteurs, sacrifices qui frisent l'usure — mais il fallait sauver la C.E.L. — deux mille camarades seulement se sont solidarisés avec nous. De ce fait, malgré l'effort fait par ces camarades, nous nous sommes trouvés acculés aux pires difficultés et j'ai dû personnellement, pour sauver la C.E.L., engager des sommes importantes dont je garde toute la responsabilité vis à vis de ceux qui me les ont prêtées et qui ne voulaient pas les prêter à la C.E.L.

Et le grand drame, c'est que personne ne veut prêter de l'argent à une Coopérative dans laquelle les adhérents qui ont versé 50 fr. gèrent à leur profit les fonds de ceux qui versent 500.000 fr. ou un million.

Il faut, obligatoirement :

— Soit, retourner à la forme capitaliste, chaque souscripteur ayant voix et bénéfice au prorata des sommes versées — comme dans toute société anonyme ;

— Soit, accéder à la forme vraiment coopérative, tous les souscripteurs ayant les mêmes droits, mais devant obligatoirement aussi se répartir également les charges sociales et financières de la Coopérative.

Il n'y a plus place maintenant pour la forme intermédiaire et bâtarde qui n'a que trop duré, mais sans laquelle la C.E.L. ne vivrait plus.

Et nous pouvons aujourd'hui envisager de sang froid ce dilemme, parce que la C.E.L. est sauvée.

Elle est aujourd'hui une puissante maison de commerce avec ses locaux, ses machines, ses installations, sa clientèle de 25.000 éducateurs, ses publications, ses stocks.

Cette maison de commerce se suffit à elle-même pour la marche normale de l'entreprise,

mais, en tant qu'organisme coopératif, elle ne peut réaliser des bénéfices suffisants pour financer les investissements nouveaux qui nécessitent l'apport régulier de coopérateurs. Il y a, comme dans toute coopérative, un fonds social, destiné aux installations, aux achats de terrains ou de locaux, qui reste obligatoirement à la charge des coopérateurs. Encore faut-il trouver des coopérateurs conscients qui ne se contentent pas de profiter de l'effort des autres, mais qui acceptent de prendre leurs parts de coopérateurs.

C'est à cette opération indispensable d'assainissement coopératif que le Congrès s'est livré, et a décidé de se livrer pendant les mois qui nous séparent du Congrès décisif de Pâques 1951.

Nous faisons à nos camarades l'offre suivante :

Cette puissante coopérative, pour laquelle nous avons sacrifié sans compter, temps, travail, argent, et soucis, cette maison de commerce qui vaut, à ce jour, quelque 40 millions, nous la cédon à tous les éducateurs qui acceptent de la gérer coopérativement, qui en auront la co-propriété, dont ils auront coopérativement tous les bénéfices, mais à condition qu'ils s'engagent au préalable à remplir les devoirs de coopérateurs.

La situation actuelle de la C.E.L. est trop complexe pour qu'elle puisse s'éclaircir du dedans : nous avons, en effet, à côté de camarades qui ont fait autrefois ou récemment un effort financier considérable, les souscripteurs récents, de parts de coopérateurs d'élite, ou de bons à court terme, et la masse des adhérents qui ont versé la somme infime de 50 fr.

La commission désignée par le Congrès pour l'étude d'une solution définitive de la trésorerie coopérative a proposé, et le Congrès l'a acceptée, la décision suivante :

— Entre les camarades qui se feront inscrire immédiatement, il est constitué une nouvelle coopérative, intitulée Coopérative d'Éducateurs laïcs, qui sera constituée officiellement dans les mois à venir et dont les statuts définitifs seront approuvés à l'A.G. de Pâques 1951 ;

— Les adhérents de cette coopérative devront s'engager à verser, en plusieurs échéances une action de 10.000 fr.

Un premier acompte de 1.000 fr. devra être obligatoirement versé le 5 mai. Un 2^e acompte de 1.000 fr. sera versé avant le 31 octobre 1950.

L'A.G. dûment convoquée pour Pâques 1951, décidera librement, tous documents en mains, et après mûre discussion, du rythme de versement des 8.000 fr. restant à couvrir, dans un délai de 2 à 3 ans par exemple.

— Chaque année, pendant les 3 mois qui précèdent le Congrès de Pâques, la situation de la Coopérative sera longuement examinée et discutée, des propositions précises seront faites, tant pour la répartition des bénéfices et des ristournes que pour les investissements nouveaux nécessités par la vie, la croissance et l'œuvre de la Coopérative.

Après cette discussion démocratique, l'A.G. sera appelée à prendre, à la majorité des voix, toutes décisions coopératives qui seront exécutées par tous les coopérateurs. Les coopérateurs qui n'accepteraient pas les décisions et les charges de l'A.G. s'excluraient de ce fait de la Coopérative. Les fonds versés leur seraient remboursés, conformément aux statuts.

— Les fonds versés par les nouveaux coopérateurs seront affectés immédiatement à l'achat d'un terrain et aux contributions nécessaires au développement de la Coopérative et constitueront provisoirement une garantie pour les fonds versés.

(La C.E.L. actuelle étouffe dans ses locaux et l'A.G. a reconnu la nécessité de l'achat d'un terrain où se feront, au fur et à mesure des besoins, les constructions indispensables.)

Désormais, les investissements nouveaux qui pourraient être nécessités ne seront jamais fournis par un apport individuel de fonds particuliers. Si l'A.G. décide, après informations et discussions, d'affecter par exemple 3 millions pour l'achat d'une machine, ces 3 millions seront répartis exactement parmi les coopérateurs. S'il y a 1.500 coopérateurs, chacun d'eux devra verser 2.000 fr. S'il y a 3.000 coopérateurs, chacun d'eux verserait 1.000 fr., et s'il y avait 6.000 coopérateurs, chacun d'eux verserait 500 fr.

Comme on connaîtra à chaque instant le nombre exact d'adhérents, il sera possible à chaque coopérateur de voter les fonds en toute connaissance de cause.

La contrepartie de ces devoirs sera l'administration absolument démocratique de la propriété coopérative. La Commission a décidé de supprimer désormais toute remise. Il n'y aura plus qu'un prix marqué, obligatoire pour tous. Les coopérateurs auront l'avantage de disposer librement, en fin d'année, des bénéfices de l'entreprise, soit qu'ils les investissent à nouveau dans l'entreprise pour les faire produire, soit qu'ils se les répartissent partiellement ou totalement selon décisions prises en A.G.

C'est bien, on le voit, d'une co-propriété qu'il s'agit, et que les coopérateurs géreront à leur guise.

Il s'agit maintenant de se compter et de savoir combien de camarades acceptent de devenir ainsi co-propriétaires actifs de la Coopérative, susceptibles de devenir, par un versement échelonné de 10.000 fr. au total, propriétaires d'une entreprise de 40 millions de francs.

On comprendrait mal que nos camarades hésitent, d'autant plus que les versements (1000 + 1000) à faire avant Pâques prochain sont à la portée de tout le monde. Etant donné la puissance actuelle de notre mouvement, et l'excellente atmosphère de la C.E.L. en cette période ascendante, nous devons être très rapidement 2 à 3.000 camarades, ce qui nous permet de marcher dans de bonnes conditions. Si les camarades à qui nous nous adressons comprennent les buts vrais de notre appel, c'est

5 à 6.000 camarades qui pourraient se faire inscrire. Et, alors, notre coopérative pourrait affronter toutes les entreprises.

Ce n'est pas cette fois un S.O.S. que nous vous adressons ; c'est une offre que nous vous faisons, et avantageuse, vous le voyez.

Seulement, nous précisons aussi que nous n'accepterons plus de faire le jeu de ceux qui nous regardent partir à l'avant-garde, en se réservant de se joindre à nous quand nous aurons réussi et que nous aurons tiré les marrons du feu.

Nous ne faisons pas de vaines menaces contre ceux qui n'ont pas encore voulu comprendre leurs devoirs coopératifs. Si même nous n'étions que mille camarades, nous ferions fonctionner et nous administrerions la Coopérative pour la mener au succès. Nous saurons, s'il le faut, consentir de nouveaux sacrifices, mais il n'est pas exclu, qu'à un moment donné, tout en réservant des conditions particulières d'adhésion aux jeunes, nous n'établissions pas des droits d'adhésion exceptionnels pour ceux qui, à cause du léger risque à courir, hésiteraient à faire, en temps voulu, le geste d'adhésion.

Nous vous demandons à tous d'entrer dans la ronde avant le 5 mai. Après, il sera peut-être trop tard et vous le regretterez.

Tout ce que nous venons de dire se rapporte à la nouvelle Coopérative d'Éducateurs laïcs. Vous serez informé par circulaire ou par Coopération Pédagogique des détails éventuels d'organisation.

Et la C.E.L. 1, direz-vous ? Et les engagements pris ? Et les fonds versés ?

Nous disons tout de suite qu'aucun adhérent de la C.E.L. ne sera lésé.

La Commission, en accord d'ailleurs avec l'A.G. de la C.E.L. a prévu :

— Les versements effectués avant 1934 au titre d'actions ou de prêts seront revalorisés et entreront en ligne de compte pour les 10.000 fr. de capital prévu.

Mais, pour le démarrage, nous demandons à tous les vieux de verser les 2.000 fr. prévus. L'affaire sera réglée à Pâques prochain.

— Les engagements pris pour l'emprunt Pagès et pour les bons à court terme seront tenus.

— Les versements de coopérateurs d'élite sont suspendus. Les sommes versées entreront en ligne de compte, comme indiqué ci-dessus, pour le calcul des 10.000 fr. de capital.

Toutes remises sont suspendues pour les C. E. Cependant, les camarades pourront bénéficier d'une remise exceptionnelle sur leurs achats de 10 %, jusqu'à ce qu'ils aient bénéficié d'une remise égale au capital versé. Celui qui a versé 2.000 fr. doit donc bénéficier au total de 2.000 fr. de remise.

A la prochaine A.G. de Pâques 1950, nous demanderons la fusion entre la C.E.L. 1 et la C.E.L. 2, prévue aux statuts. Celle-ci prendra normalement la suite. Les camarades qui ont des actions à la C.E.L. 1 et des parts de coopé-

rateurs d'élite et qui n'adhéreront pas à la nouvelle coopérative seront remboursés.

Ce que je viens d'écrire est la traduction fidèle des décisions prises au grand jour, après mûre réflexion, à nos A.G. de Nancy. Et la commission qui a rapporté devant l'A.G. comprenait les plus anciens membres du C.A. Vous pouvez avoir toute confiance.

300 camarades se sont fait inscrire sur le champ à Nancy. Vous serez des centaines et des milliers à les imiter. Et, le 6 mai, nous serons tous ensemble dans la ronde puissante d'une Coopérative qui aura enfin sa vraie figure, et, qui, dégagée de toutes les hypothèques qui ont empoisonné sa croissance, fera face puissamment aux tâches éminentes qui l'attendent.

Inscrivez-vous immédiatement dans la ronde en remplissant l'engagement ci-joint et en versant les 1.000 fr. correspondants à notre trésorier provisoire Costa.

Tous les adhérents recevront une carte spéciale.

Répartition des ristournes en fin d'année aux Coopérateurs.

P.S. — Conformément aux décisions de l'A.G., les nouvelles adhésions ne seront plus reçues après le 5 mai. Nous informerons à ce moment-là les adhérents qui diront eux-mêmes si on doit accepter de nouvelles adhésions, et à quelles conditions.

Les adhérents de la C.E.L. 2 pourront cet été bénéficier du terrain que nous espérons pouvoir acheter, à Cannes, près du local de la C.E.L.

Nous publions dans ce N° notre nouveau tarif aménagé à la suite des nouvelles charges sociales.

Conditions de Livraison :

50 % à la commande, le complément sur facture à 30 jours. Passé ce délai, recouvrement augmenté des frais.

Remise de 5 % sur tous achats réglés sur provision (alimentez votre fiche comptable).

Franco de port à partir de 5.000 francs.

Conditions particulières pour dépôts et librairies.

Les souscriptions aux Bons à court terme continuent à être reçus par notre Trésorier Rerigobert, directeur d'École, Velizy Villacoublay sur Oise, C.C. Paris, 18-94-29.

Nous ferons vivre et nous gèrerons nous-mêmes notre maison

Abonnez-vous à notre publication mensuelle
ALBUMS D'ENFANTS

500 fr.

(remise de 40 % sur le prix des albums)

Le premier numéro est paru (**Le petit chat au bain de mer**). Le 2^e numéro est sous presse

(**Le petit bonhomme dégourdi**)

Motions concernant les tolérances orthographiques au C.E.P.E.

Le Congrès, après étude en commission, en présence et en collaboration de MM. Grandgeorge et Lorrain, inspecteurs Primaires, a voté la motion suivante que nous demandons à nos camarades de diffuser par tous moyens afin que les suggestions qu'elle renferme puissent devenir effectives dès les prochains examens.

Le Congrès de l'École Moderne Française, réuni à Nancy, les 3-4-5 et 6 avril 1950, émet (à l'unanimité) le vœu suivant, concernant les tolérances orthographiques.

La Commission de Grammaire a pris connaissance du très intéressant ouvrage de M. Jacques Laffite-Houssat, Agrégé de l'Université, Inspecteur d'Académie de l'Aube : « la Réforme de l'Orthographe », édité par les Editions « Temps Futur », 54, rue de Seine, Paris 6^e, et l'assure de son appui entier dans cette œuvre nécessaire de simplification de la langue écrite.

En attendant cette réforme, le Congrès souhaite tout d'abord que les tolérances déjà admises officiellement soient rassemblées à nouveau dans une publication envoyée gratuitement à chaque éducateur, par la voie des Bulletins départementaux de l'Enseignement primaire.

Le Congrès souhaite également que les tolérances déjà admises officiellement soient incluses dans les manuels au même titre et dans les mêmes caractères que les règles, et qu'elles n'apparaissent plus comme leurs exceptions.

Le Congrès propose d'étendre ces tolérances aux quelques points suivants, *sous la condition primordiale que la prononciation ne soit point changée :*

1^o Toutes les lettres doubles réduites à une seule lettre : 0 faute.

exemple : une chate.

2^o Les pluriels en x suivant la règle générale du pluriel en s : 0 faute.

exemple : les chevaux, les joujous, les neveux.

(remarque : les pluriels en aux ont déjà été condamnés par l'Académie Française, en 1908).

3^o Les terminaisons des participes passés conjugués avec avoir et des verbes pronominaux non réfléchis, pourront rester invariables.

exemple : je les ai vu, les mains qu'elle s'est lavé.

4^o Les verbes en tir, oindre, cindre, oudre, pourront, sans faute, conserver toutes les lettres de leur radical.

exemple : je ments, je parts.

5^o L'impératif des verbes du premier groupe ayant la terminaison logique à la 2^e personne du singulier : exemple : manges, 0 faute.

6° La lettre finale des mots correspondant à un son d'un mot de la même famille.

exemple : un abrit. : 0 faute.

Si les autres terminales muettes sont supprimées : exemple : un tribu (sans t) : 0 faute.

7° Les noms au féminin terminés en é, comportant le e du féminin.

exemple : la bontée : 0 faute.

8° Réciproquement, les noms au masculin terminés en é ne comportant qu'un é.

exemple : un musée, un lycée : 0 faute.

9° Tous les adverbes se prononçant avec un ament.

exemple : prudemment.

10° Les adjectifs employés comme adverbes s'accordant.

exemple : la neige tombait drue (debout).

11° Le à et le où sans accent.

12° Les mots ou expressions composés s'écrivant en un seul mot.

exemple : un gardemanger, des gardemangers.

13° On peut tolérer le s à leur devant un verbe. Exemple : on leurs donne. (On le prononce dans certaines régions. Je leurs envoie.)

14° Accepte les équivalences suivantes :

th=t ; ph=f ; rh=r.

Motion L'Ecole Buissonnière

Le Congrès National de l'Ecole Moderne Française (C.E.L., Techniques Freinet) réuni à Nancy, les 3, 4, 5 et 6 avril 1950 adresse à la Coopérative Générale du Cinéma Français :

1° Une véhémement protestation à propos de la suppression dans le générique du film « l'Ecole Buissonnière » de la mention qui devait y figurer ;

2° Exige la sauvegarde des droits de la C.E.L., sans laquelle le film n'aurait jamais pu exister, et dénonce le manquement à la parole donnée de faire de « l'Ecole Buissonnière » une manifestation de propagande en faveur de la C.E.L.

En tant qu'éducateurs, les congressistes protestent énergiquement contre l'exploitation des enfants, au cours des prises de vues, contre le travail excessif qu'on leur a imposé et pour lequel, alors que le film est sorti depuis plus d'un an, seuls quelques uns d'entre eux ont touché une indemnité dérisoire sans que les récompenses promises aient été accordées à aucun d'entre eux.

Ce qui permet de croire que l'Association des Anciens élèves, parents et amis de l'Ecole Freinet a passé un contrat de dupe avec la C.G.C.F. et que, par suite, elle se trouve frustrée des sommes promises.

*
**

Le Congrès demande à l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne d'adresser aux divers groupes parlementaires la lettre ci-dessous :

Monsieur le Député,

« Le Congrès National de l'Ecole Moderne, réuni à Nancy les 3, 4, 5 et 6 avril 1950, à l'occasion du film « l'Ecole Buissonnière », s'est ému des conditions parfois anormales de conditions de travail des enfants dans les studios cinématographiques, et nous demande de faire déposer sur le bureau de l'assemblée, par votre groupe, un projet de loi réglementant le travail des enfants dans ces studios et mettant fin à l'exploitation abusive dont ils sont souvent les victimes.

Veuillez agréer, Monsieur le Député,...

RESOLUTION FINALE SUR LA PAIX

votée à l'unanimité

par les MILLE participants du Congrès
de l'Ecole Moderne Française
(Mouvement Freinet)
à Nancy, le 6 avril 1950

Les Mille éducateurs laïcs de toutes confessions et de toutes tendances, réunis au Congrès de l'Ecole Moderne Française, à Nancy, les 3-4-5-6 avril 1950 se déclarent unanimement d'accord sur les points suivants :

a) PRINCIPES GENERAUX

1° Les éducateurs sont naturellement tous partisans de la Paix ;

2° Ils demandent l'interdiction et la destruction contrôlées de tous les engins de destruction, dans tous les pays quels qu'ils soient, avec le souhait que l'énergie atomique ait pour seule fin les œuvres de paix ;

3° Ils protestent contre les poursuites ou brimades envers tous les hommes courageux qui font leur devoir en luttant contre la guerre ;

4° Ils réclament le retrait immédiat du corps expéditionnaire du Viet-Nam et s'élèvent contre les menées impérialistes de tous les pays, quels qu'ils soient ;

5° Ils dénoncent la psychose de guerre, créée et entretenue par la grande presse et la radio ;

6° Ils s'élèvent contre le fait que des prétextes d'entraide humaine servent à faire de divers secteurs européens des débouchés nécessaires au capitalisme américain, et que des films, digest et slogans interdisant tout effort de pensée fabriquent des esprits serfs, sans défense contre la propagande qui tend à l'acceptation de ces préceptes.

b) A L'ECOLE

Les Congressistes :

a) S'élèvent contre tout endoctrinement ;

b) Préparent, par l'Ecole vivante, moderne et complexe, l'homme qui, demain, saura dire non aux exploités, quels qu'ils soient ;

c) S'engagent dans la lutte sur tous les plans — scolaire, local, national, syndical et politique — pour que se réalisent les conditions matérielles, économiques et sociales qui permettront à l'Ecole de remplir son rôle de libération donc son rôle de paix.

c) HORS DE L'ECOLE

Les Congressistes :

a) Pensent qu'il est du devoir de chacun de lutter pour que s'instaure un régime économique et social qui supprime l'exploitation de l'homme par l'homme, régime qui sera forcément à l'aube d'une nouvelle culture et d'une plus saine humanité ;

b) Recommandent l'action maximum de tous les éducateurs, individuellement et collectivement, au sein de toutes les organisations qui luttent pour la Paix et la Liberté, sans lesquelles notre rôle ne saurait porter les fruits que nous lui désirons.

*
**

Les membres du Congrès de l'Ecole Moderne savent que ce n'est pas par des paroles qu'on défend ses droits et les droits de l'enfant, mais par le travail et la lutte dans l'indissoluble fraternité des travailleurs.

COMMISSION N° 19

Fichier scolaire coopératif

La commission du F.S.C. va mettre dans le circuit de correction les fiches-climat reçues à ce jour.

Elle demandé une fiche-climat de haute montagne.

L'édition de fiches-lecture, textes d'auteur ne sera pas entreprise, sauf dans des cas très particuliers où les textes sont rares dans les livres courants de nos classes.

Les fiches à paraître, tout comme les B.T. à la correction, ne seront pas suivies de questionnaires dits de contrôle.

Deux réalisations nouvelles ont été décidées à Nancy.

1° Parution de fiches de données techniques en calcul permettant l'exploitation des complexes d'intérêt.

Ces fiches laissent à l'élève le soin de rechercher les données numériques nécessaires.

2° Parution de fiches comportant une photographie et un texte. Les photos nous sont fournies par la commission de la photographie et, nous travaillons avec Brillonet, son responsable.

Une première série est à l'étude.

Une question très importante se pose.

Comment fournir à nos abonnés toutes ces réalisations ?

La solution : grouper en une B.E.N.P. ou 2, une quantité déterminée de fiches dans la limite des abonnements annuels a été envisagée et sera certainement réalisée.

« L'Educateur » continuera à nous sortir 8 fiches par numéro.

COMMISSION N° 16

Tests - Examens

En Commission des Examens, nous avons répondu dans la mesure du possible au « questionnaire-enquête » envoyé par le S.N. à ses sections départementales.

N'attendez donc pas qu'à la suite de nos travaux de commission, nous vous présentions des conclusions. Ce n'est pas encore le moment. Ce moment sera lorsque, forts de tout ce que les uns et les autres nous apporteront, forts de l'expérimentation des Brevets Freinet, notamment, nous présenterons un projet ferme de C.E.P.E.

Il s'agira alors de l'examiner dans les détails et de l'approuver, de le modifier ou de le rejeter dans ses modalités pratiques, car nous sommes tous d'accord sur l'esprit de sa réforme.

Nous avons posé, dans le Questionnaire, la question : « Quel est votre avis de principe sur cet enrichissement de l'examen par ce contrôle des aptitudes ».

Tel est le problème d'aujourd'hui.

La Commission des Examens, comme la Sous-Commission d'Education nouvelle du S. N. :

1° Estime que le C.E.P.E. actuel est inadapté ;

2° Constate que cet examen ne contrôle que les connaissances et doit aussi contrôler les aptitudes ;

3° De plus, regrette que le Questionnaire-enquête n'ait pu paraître dans « l'Ecole Libératrice ».

Suite aux travaux de 1948-49 et aux conclusions du rapport de cette même année scolaire, deux parties sont prévues pour le futur examen.

I. CONTROLE DES CONNAISSANCES

Le premier examen sera destiné à contrôler les *acquisitions de base* (Français, Calcul...) ;

L'enfant subit l'examen dès qu'il possède les connaissances de base, *Pas de limite d'âge* ;

Le contrôle aura lieu sur le Programme du Cours Moyen 2^e Année.

Cet examen ainsi prévu libérera maître et enfant qui, par la suite, pourront travailler en toute liberté et en toute intelligence sans être obsédés par cette idée de l'examen.

Remarque : Accord unanime sur tout ceci, sauf quelques détails infimes.

II. CONTROLE DES APTITUDES

Cet examen ne doit servir exclusivement qu'à *déceler les aptitudes* et non tendre vers le *pré-apprentissage*.

Cet examen se passerait en *classe de Fin d'Etudes*, pour tous les élèves (y compris les échoués à la partie « Certificat de connaissances »).

Remarque : mise au point de cet examen délicate dans ses modalités pratiques.

Nature des Epreuves :

Tests ou Brevets ?

Ou les deux à la fois ?

a) *Les Tests* : La Commission estime que ce mode de contrôle *ne doit pas être retenu*, car : L'application des Tests d'aptitudes est trop délicate. Il faudrait aux maîtres une formation psycho-pédagogique qu'ils n'ont pas ;

Il faut des années d'utilisation pour arriver à un résultat d'ensemble dont on puisse faire état ;

Il faut penser aussi qu'un test vulgarisé n'est plus un test.

On ne se servirait des tests que dans les *rars cas douteux*.

A cet instant, on ferait passer le test par un spécialiste.

*Les Spécialistes :**1° Psychologues scolaires :*

La Commission émet le vœu que les psychologues *travaillent en collaboration* avec les maîtres et donnent connaissance de leurs conclusions très rapidement.

Ne pas s'en tenir à un travail de laboratoire, quel que soit l'attrait qu'il puisse offrir au spécialiste.

2° Orienteurs Professionnels :

La Commission demande que la majorité des orienteurs soit recrutée parmi le corps enseignant. Les résultats du travail de l'orienteur devraient être communiqués rapidement aux éducateurs (résultats des tests collectifs de la 14^e année) et joints au dossier de l'enfant. Ils donneraient une indication précieuse quant au choix des « options ».

b) Brevets d'aptitudes :

La commission envisage l'emploi du *chef-d'œuvre* et du *Brevet* (en tant qu'épreuve), comme moyen de contrôle. Mais on ne pourra se prononcer *qu'après expérience, sur plusieurs années, et dans des milieux différents, pour la part à donner à chacun*.

a) Pour l'expérience des Brevets, la Commission estime qu'il faut demander, d'abord, la *reconnaissance et la création de classes expérimentales*, véritables « écoles-pilotes » qui permettraient de travailler dans les meilleures conditions. Eviter que ces écoles soient soumises au contrôle d'Inspecteurs primaires systématiquement opposés à la modernisation de nos méthodes d'enseignement.

Ces écoles devraient être dirigées par des maîtres ayant fait leurs preuves sur le plan psycho-pédagogique et nommés uniquement pour leur compétence pédagogique, en dehors de toute autre considération.

La Commission s'oppose à toute modification de détail, dans le genre de celles que nous subissons depuis quelques années.

Elle adopte la proposition d'Allard (Nord), en vue de la poursuite de l'expérience des Brevets, un examen de transition entre le C.E. P.E. actuel et le futur examen d'aptitudes serait institué.

Première partie : contrôle des Connaissances ;

2^e partie : contrôle des aptitudes ;

Cette deuxième partie comprendrait notamment des épreuves à option.

Grâce à ces épreuves à option, la poursuite des expériences des Brevets et la préparation des maîtres et des élèves à ces Brevets seraient facilitées. Ceci éviterait, en même temps, de nouvelles modifications partielles du C.E.P.E. actuel, modifications qui n'apportent aucun progrès réel, parce qu'elles ne sont pas l'introduction d'un esprit nouveau, mais la suppression ou l'addition de procédés, de recettes en lesquelles on met trop d'espoir, souvent.

b) L'équipement actuel de nos classes :

— permettrait la réalisation des Brevets à tendance intellectuelle ;

— ne permettrait pas toujours celle de Brevets scientifiques ;

— ne permettrait pas celle des Brevets de spécialistes.

Enfin, la Commission estime que, dans le futur *certificat d'aptitudes*, il n'est pas possible de prévoir des Brevets obligatoires, ce qui irait à l'encontre du but cherché : *déceler les aptitudes des enfants*.

A propos de l'affaire Tessier

Les Mille éducateurs laïcs, de toutes confessions et tendances, réunis les 3-4-5-6 avril 1950, au Congrès de l'Ecole Moderne Française, à Nancy,

Considérant les éléments de l'Affaire Tessier,

Se permettent de rappeler à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale qu'aucune pression ni menace ne peut être faite sur ou contre un membre de l'Enseignement accomplissant en conscience ses devoirs d'homme libre.

Du côté catholique

On n'écrit pas mieux l'histoire à droite qu'à gauche, témoin le petit communiqué suivant, paru dans la « Croix de l'Est » et que m'envoie un camarade qui ajoute :

« Quoique fervent catholique, je n'aime pas du tout ce journal et ne serais pas fâché de lui envoyer une mise au point, d'autant plus que je ne me suis jamais senti gêné à la C.E.L. à ce sujet. »

Il est exact que lorsque j'ai parlé de notre vieil ami l'Abbé Chalamet, lorsque j'ai dit qu'il nous témoignait son fidèle attachement à notre cause en priant pour nous, j'ai senti dans la salle quelques sourires, mais qui ne se sont manifestés par aucun rire et encore moins par des protestations et des huées.

J'ai précisé d'ailleurs tout de suite que tout homme sincère et loyal est digne de se joindre à notre ronde, quelle que soit l'expression personnelle qu'il donne à sa loyauté. Quand nous trouvons en face de nous des hommes dignes, nous pouvons nous serrer la main et nous em-

brasser, mais nous excluerons de notre ronde fraternelle les hommes qui n'ont pas su conformer leur comportement à leurs opinions, s'ils en ont, ou à leurs déclarations mensongères. Une expérience trop récente, ai-je ajouté, vient hélas ! de me confirmer dans cette opinion et mes camarades me comprendront.

Le silence ému de la salle a montré que j'étais compris. C.F.

Congrès de la Presse Infantine

Disons tout de suite que nous n'y étions pas et que nous y aurions été plutôt franchement accueillis. M. Freinet, père de l'Ecole Moderne, qui présidait, ne peut être accusé de sectarisme, malgré les idées matérialistes qu'il professe, mais on ne pourrait en dire autant de son auditoire, et les huées qui accueillirent le nom d'un prêtre cité par le conférencier au cours de son exposé, disent assez dans quelle atmosphère se déroulèrent les débats. (Croix de l'Est).

A propos d'un article de la nouvelle critique

De nombreux camarades m'ont écrit leur émotion et leur surprise à la lecture d'un article paru dans la *Nouvelle Critique*, et dont nous n'avons jamais trouvé l'équivalent, même dans les revues les plus réactionnaires.

On nous demande d'y répondre : c'est toute notre œuvre qui y a répondu d'avance, c'est la joie au travail de centaines de milliers d'enfants apprenant dans nos classes à ouvrir leurs yeux, à dresser leur front, à entrer en possession de la véritable intelligence, celle qui s'exalte au contact des faits naturels et sociaux et qui prend assise dans les conditions prolétariennes.

Ce qui répond aux attaques partielles et partiales tissées d'ignorance et de malveillance à notre adresse, c'est l'enthousiasme des milliers d'éducateurs s'entraînant à œuvrer avec nous pour découvrir tout le complexe d'une éducation de classe. C'est la ferveur des milliers de congressistes de toutes tendances, des communistes aux catholiques, qui, à Nancy, donnaient un émouvant exemple d'unité en faveur de la Paix, suprême exigence actuelle sans laquelle l'avenir de l'humanité serait à jamais compromis.

Certes, nous ne nions pas que des imperfections de détail soient encore à effacer de l'œuvre commune. Mais quels professeurs de cette université, citadelle de la bourgeoisie aristocratique et fausement intellectuelle, oseraient tenter et réaliser ce que les humbles primaires ont mis en chantier et édifié depuis quelques 30 ans. Ce n'est certes pas à l'un de ceux-là à nous jeter la pierre. Critiquer du haut de la chaire est chose facile, mais, réaliser dans la vie, unir la théorie à la pratique, n'est certainement pas l'affaire des fanfarons de la théorie pure.

C. F.

DEPOT LEGAL DES JOURNAUX SCOLAIRES

On sait que tous les périodiques sont astreints à des dépôts légaux complexes et nombreux. Ces dépôts légaux gênaient considérablement notre faible tirage. Dans la pratique, nous n'y avons jamais satisfait que de façon très précaire.

Notre ami Clément, de la Marne, nous communique une lettre qui semble devoir nous donner toute satisfaction et à laquelle nos camarades pourront utilement se référer quand ils seront en difficulté.

Retour de Nancy, je trouve dans le Bulletin départemental de l'enseignement primaire l'avis suivant, dont je ne sais s'il est limité au département ou s'il résulte d'instructions supérieures.

IMPRIMERIE A L'ECOLE et DEPOT LEGAL

M. l'Archiviste en chef de la Marne, m'a adressé, le 23 février, la lettre suivante :

« Il a été constaté que certaines coopératives scolaires éditaient, soit par le système ronéographique, soit à l'aide de petites imprimeries des publications périodiques dont certaines, d'ailleurs, offrent un réel intérêt. Il est absolument certain que ces publications doivent faire l'objet des divers dépôts que prévoit la loi de 1923 sur le Dépôt légal, et que la non-observation des textes en vigueur met leurs gérants en contravention. Cependant, étant donné leur faible tirage et après avoir pris l'accord, tant du Ministère de l'Intérieur que de la Bibliothèque Nationale, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire connaître à chacun des éditeurs de ces bulletins, qu'ils aient, à l'avenir, à faire parvenir à la Préfecture, services des Archives, un exemplaire de chaque numéro qu'ils éditent. D'autre part, adresser un exemplaire du même numéro à la Bibliothèque Nationale, service du dépôt légal, 56, rue de Richelieu, et ceci en franchise.

J'ajoute que, dans l'intérêt des études d'histoire de l'Enseignement, je serais particulièrement reconnaissant aux éditeurs de ces bulletins de m'envoyer, si possible, les numéros antérieurs. »

C. FREINET :

ESSAI DE PSYCHOLOGIE SENSIBLE APPLIQUÉ A L'EDUCATION

(Votre livre est magnifique, écrit Ad. Ferrière,
le grand pédagogue suisse)

L'ex. : 400 fr.

Installation complète de Colonie de vacances, Bord de mer (Noirmoutier), maximum, 40 lits — à la disposition de collègue région de montagne pouvant offrir une installation même moins importante en échange — en août.

Ecrire à : Chevoleau, Instituteur, Saint-Christophe du Ligneron (Vendée).



COOPÉRATIVE DE L'ENSEIGNEMENT LAIC

EDITIONS DE L'ECOLE MODERNE FRANÇAISE (Techniques Freinet)

Place Henri-Bergia - CANNES (A.-M.)

R. C. Cannes 120-48 B

C.C.P. Marseille 115.03

Tarif au 15 Avril 1950 (sans engagement)

N'oubliez pas le numéro de votre fiche comptable
et la gare qui dessert votre localité

Conditions de livraison

Franco de port et d'emballage à partir de cinq mille francs

Remise de 5 % pour tous paiements effectués sur provision à la fiche comptable.

DEVIS D'INSTALLATION

DEVIS A. — Matériel limographe pour tirage d'un journal scolaire manuscrit ou dactylographié, pour tous cours (lime acier) 3.100. »

DEVIS B. — Matériel minimum d'imprimerie à l'école avec seulement 1/2 police c. 10 ou 12 (C.M. ou C.S., 2^e degré) pour 12 lignes de texte, tout compris 8.100. »

DEVIS C. — Matériel complet d'Imprimerie à l'École, avec police c. 10 ou 12 (tous cours) pour composition de 20 lignes de texte, tout compris, sauf papier 9.900. »

DEVIS D. — Même matériel que ci-dessus mais avec police gros corps (14 à 36) pour mat. enf. C.P.), tout compris, sauf papier 10.900. »

Presse à rouleau 13,5×21..... 7.700. »
— 21×27..... 11.000. »

DEVIS E. — Matériel complet pour tous cours ou école gémignée à deux classes, Matériel c. 10 ou 12 avec matériel de composition supplémentaire en c. 14, 18 ou 24..... 15.000. »

Pour les devis avec presse à rouleau :
13,5×21, ajouter 4.000. »
21×27, ajouter 7.300. »

DEVIS F. — Matériel avec presse automatique (complet) 52.000. »

Tous arrangements pour installations plus complètes.

MATÉRIEL C.E.L. DE LINOGRAPHIE comprenant : une trousse à graver, 6 dm² de lino, une boîte encre noire, un rouleau encreur, un rouleau presseur, une brochure mode d'emploi, franco 800. »

MATÉRIEL COMPLÉMENTAIRE DE GRAVURE pour les écoles possédant l'imprimerie (trousse à graver, 6 dm² lino, trois bois de montage, une brochure (mode d'emploi), franco..... 300. »

COMPOSITION DU MATÉRIEL LIMOGRAPHE (Devis A)

a) Avec cello-lime :

1 limographe, 1 rouleau encreur, 1 tube d'encre, 1 cello-lime, 1 poinçon, 20 stencils machine, 1 mode d'emploi.

b) Avec lime acier :

1 limographe, 1 rouleau encreur, 1 tube d'encre, 1 lime acier, 1 poinçon, 6 stencils machine, 20 stencils baudruche, 1 mode d'emploi.

COMPOSITION DU MATÉRIEL D'IMPRIMERIE (Devis C)

1 presse à volet tout métal, format 13,5×21	3.700. »
1 paquet interlignes bois	170. »
1 plaque à encreur	70. »
1 rouleau encreur	210. »
Encre noire, la boîte	110. »
1 casse C.E.L.	1.000. »
1 police c. 10 ou 12 avec blancs assortis (1)	3.500. »

4 alphabets gommés	10. »
20 composteurs c. 10 ou 12 à 50 fr.	1.100. »
1 ornement	100. »
Port et emballage en sus.	
Action obligatoire : 50 fr.	

(1) Le poids des polices est variable. Ces polices sont facturées suivant leur poids.

PRIX DES DIVERS ARTICLES C.E.L.

a) Matériel à imprimer

Presse à volet tout métal, prête à fonctionner, pour format 13,5×21	3.700. »
Presse à rouleau 13,5×21	7.700. »
— 21×27	11.000. »
Presse automatique, format 21×27	37.000. »
Casse individuelle	250. »
Casse C.E.L.	1.000. »
Casse Parisienne	1.000. »
Plaque à encreur	70. »
Rouleaux encreurs (caoutchouc gélatine) :	
10 cm., nu	150. »
— monté	210. »
13 cm., nu	180. »
— monté	240. »
20 cm., nu	280. »
— monté	420. »
5 cm., caoutchouc nu	60. »
Paquet interlignes bois	170. »
Composteur c. 10 ou 12	55. »
Composteur c. 14 et c. 18	70. »
Composteur c. 24	85. »
Composteur c. 36	110. »
Composteur c. 10, 8 cm.	55. »
Vis de rechange (l'une)	7. »
Alphabet	3. »
Plaque caoutchouc pour presse	140. »
Caractères monotype :	
C. 10 et 12, le kilo	720. »
C. 14 et au-dessus, le kilo	770. »
Ornements: filets, vignettes, l'hecto.	100. »
Blancs assortis (mêmes prix que les caractères).	
Réassortiments, titres, etc., majoration	50 %
Police 1 kg. capitales c. 14 (pour titres)	770. »
Police cap. c. 18, p ^r titres av. blancs	
— 1 kg.	770. »
— c. 24 — 1 kg.	770. »
Ligne linotype, 10 cm.	40. »
Encres d'imprimerie :	
En boîtes de 125 gr. :	
Noire	110. »
Blanche	130. »
Verte, bleue, jaune et rouge	200. »
En tubes de 100 gr. :	
Blanche	115. »
Verte, bleue, jaune et rouge	170. »

b) Matériel à polygraphier

Limographe C.E.L. 13,5×21 pour tirage d'un journal scolaire complet	
avec cello-lime	2.509. »
avec lime acier	2.800. »
Limographe 21×27 (complet)	4.400. »
Cello-lime	100. »
Poinçon (fin, moyen, boule)	110. »
Règle à musique pour limographe	330. »
Encres limographe :	
Noire, boîte de 250 gr.	240. »
Noire, boîte de 150 gr.	155. »
Noire, tube de 100 gr.	110. »
Couleur (verte, rouge, bleue, violette) :	
boîte de 150 gr.	195. »
tube de 100 gr.	130. »
Stencil main, machine, 13,5×21	17. »
— — les 10.	150. »
Stencil main, machine, 21×27	35. »
— — les 10.	320. »
Gaze de soie pour format 13,5×21	95. »
— 21×27	190. »
Baudruches 15×22, l'une	6. »
— les 10	55. »
— les 100	500. »
Baudruches 21×27 : prix doubles,	
Lime acier spéciale pour baudruches.	500. »
Boîte coffret pour limographe 13,5×21	500. »

c) Accessoires

Perforateur sur planchette	160. »
Agrafes, la boîte de mille	55. »
Agrafeuse automatique Jacky	700. »
Porte-composteurs	25. »
Reliures invisibles (pour Livres de Vie)	25. »
Boîte-classeur pour fichier auto-correctif 10 1/2×13 1/2	220. »

d) Matériel à graver

Plume à graver, l'une	22. »
Manche, l'un	33. »
Trousse (2 outils complets)	100. »
Lino, le dm ²	25. »
Bois pour montage de lino, 3 formats, l'un	10. »

e) Papiers - Cartons

Format 13,5×21, blanc, le mille.....	260. »
Format 13,5×21, couleur, le mille....	290. »
Format 21×27, prix doubles.	
Les papiers « imprimerie » donnent d'excellents résultats avec le limographe.	

Cartons pour collage :

13,5×21, le cent	135. »
21×27, le cent	270. »

f) Camescasse

Cubes pour l'initiation mathématique.	1.200. »
---------------------------------------	----------

ÉDITIONS

a) Périodiques

Cotisation-abonnement à <i>L'Éducateur</i> , revue pédagogique bimensuelle....	400. »
<i>Enfantines</i> , brochures mensuelles d'enfants, un an	100. »
<i>La Gerbe</i> , journal scolaire mensuel, un an	150. »
<i>Brochures d'Éducation Nouvelle Populaire (B.E.N.P.)</i> , mensuel	150. »
<i>Bibliothèque de Travail</i> , hebdomadaire, la série de 20 numéros.....	400. »
<i>Albums d'enfants</i> , mensuel.....	500. »

b) Collection brochures d'Éducation Nouvelle Populaire

N° 1. <i>La technique Freinet</i>	25. »
2. <i>La grammaire française en quatre pages</i>	20. »
3. <i>Plus de leçons</i>	20. »
4. <i>Principes d'alimentation rationnelle</i>	20. »
5. <i>Fichier scolaire coopératif</i>	20. »
6. <i>Pages des parents</i>	20. »
7. <i>Lecture globale idéale</i>	25. »
8. <i>La Grammaire par le texte libre</i>	20. »
9. <i>Le dessin libre</i>	20. »
10. <i>La gravure du lino</i>	25. »
11. <i>La classe exploration</i>	20. »
12. <i>Technique du milieu local</i>	20. »
13. <i>Phonos et disques</i>	20. »
14. <i>La reliure</i>	20. »
15 - 16 - 17. <i>Pour tout classer</i>	25. »
18. <i>Pour la sauvegarde des enfants</i>	20. »
19. <i>Par-delà le 1^{er} degré</i>	20. »

20. <i>L'Histoire vivante</i>	20. »
21. <i>Les mouvements d'Éducation Nouvelle</i>	20. »
22. <i>La Coopération à l'École Moderne</i>	20. »
23. <i>Théoriciens et Pionniers de l'Éducation Nouvelle</i>	20. »
24. <i>Le Milieu Local</i>	20. »
25. <i>Le Texte Libre</i>	20. »
26. <i>L'Éducation Decroly</i>	20. »
27. <i>Le Vivarium</i>	20. »
28. <i>La Météorologie</i>	20. »
29. <i>L'Aquarium</i>	20. »
30. <i>Méthode de Lecture</i>	40. »
31. <i>Le Limographe</i>	20. »
32. <i>Correspondances interscolaires</i> ..	20. »
33. <i>Bakulé</i>	20. »
34. <i>Le théâtre libre</i>	25. »
35. <i>Le Musée Scolaire</i>	20. »
36. <i>L'expérience tâtonnée</i>	20. »
37. <i>Les marionnettes</i>	20. »
38. <i>Nos moissons</i>	20. »
39. <i>Les fêtes scolaires</i>	20. »
40. <i>Plans de travail</i>	20. »
41. <i>Problèmes de l'Inspection</i>	40. »
42. <i>Brevets et chefs-d'œuvre</i>	20. »
43. <i>La pyrogravure</i>	20. »
44. <i>Paul Robin, éducateur</i>	20. »
45. <i>Techniques d'illustration</i>	30. »
46. <i>Techniques de l'imprimerie à l'École</i>	20. »
48. <i>Caravanes d'enfants</i>	20. »
48. <i>Caravanes d'enfants</i>	20. »
49. <i>Ecoles de Villes</i>	20. »
50. <i>Commentaires de disques</i>	20. »
La collection complète : remise de 5 %.	

c) Collection brochures Bibliothèque de Travail

N° 1. <i>Chariots et carrosses.</i>	10. <i>La forêt.</i>	20. <i>Histoire du costume populaire.</i>
2. <i>Diligences et Malle-Postes.</i>	11. <i>La forêt landaise.</i>	21. <i>La pierre de Tavel.</i>
3. <i>Derniers progrès.</i>	12. <i>Le liège.</i>	22. <i>Histoire de l'Écriture.</i>
4. <i>Dans les Alpes.</i>	13. <i>La chaux.</i>	23. <i>Histoire du livre.</i>
5. <i>Le village Kabyle.</i>	14. <i>Vendanges en Languedoc.</i>	24. <i>Histoire du pain.</i>
6. <i>Les anciennes mesures.</i>	15. <i>La banane.</i>	25. <i>Les fortifications.</i>
7. <i>Les premiers chemins de fer en France.</i>	16. <i>Histoire du papier.</i>	26. <i>Les abeilles.</i>
8. <i>A. Bergès et la houille blanche.</i>	17. <i>Histoire du théâtre.</i>	27. <i>Histoire de la navigation.</i>
9. <i>Les dunes de Gascogne.</i>	18. <i>Les mines d'anthracite de La Mure d'Isère.</i>	28. <i>Histoire de l'aviation.</i>
	19. <i>Histoire de l'Urbanisme.</i>	29. <i>Les débuts de l'auto.</i>
		30. <i>Le sel.</i>
		31. <i>L'or.</i>

32. *La Hollande.*
33. *Le Zuyderzée.*
34. *Histoire de l'habitation.*
35. *Histoire de l'éclairage.*
36. *Histoire de l'automobile.*
37. *Les véhicules à moteur.*
38. *Ce que nous voyons au microscope.*
39. *Histoire de l'École.*
40. *Histoire du chauffage.*
41. *Histoire des coutumes funéraires.*
42. *Histoire des Postes.*
43. *Armoiries, Emblèmes et Médailles.*
44. *Histoire de la Route.*
45. *Histoire des Châteaux Forts.*
46. *L'Ostréiculture.*
47. *Histoire du chemin de fer.*
48. *Temples et Eglises.*
49. *Le Temps.*
50. *La Houille blanche.*
51. *La tourbe.*
52. *Les jeux d'enfants.*
53. *Le Souf Constantinien.*
54. *Le bois Protat.*
55. *La Préhistoire.*
56. *A l'aube de l'Histoire.*
57. *Une usine métallurgique en Lorraine.*
58. *Histoire des maîtres d'école.*

59. *La vie urbaine au moyen âge.*
60. *Les Cordonniers.*
61. *L'Île d'Ouessant.*
62. *La taupe.*
63. *Histoire des boulangers.*
64. *Histoire des armes de jet.*
65. *Les coiffes de France.*
66. *Ogni, enfant esquimau.*
67. *La potasse.*
68. *Commerce et industrie au moyen âge.*
69. *Grenoble.*
70. *Le palmier dattier.*
71. *Le parachute.*
72. *La Brie.*
73. *Histoire des batailles.*
74. *Gautier de Chartres.*
75. *Le chocolat.*
76. *Le roquefort.*
77. *Le café.*
78. *Enfance bourgeoise en 1889.*
79. *Bélôti, enfant des Alpes en 1830.*
80. *L'ardoise.*
81. *Les Arènes romaines du Midi de la France*
82. *La vie rurale au moyen âge.*
83. *Histoire des armes blanches.*
84. *Comment volent les avions.*

85. *Histoire de la métallurgie.*
86. *Un village breton en 1895.*
87. *La poterie.*
88. *Les animaux du Zoo.*
89. *La côte picarde.*
90. *Vie d'une commune au temps de la Révolution.*
91. *Bachir, enfant nomade du Sahara.*
92. *Histoire des bains (I).*
93. *Noëls de France.*
94. *Azack.*
95. *En Poitou.*
96. *Goémons et goémoniers.*
97. *En Chalosse.*
98. *Un estuaire breton : La Rance.*
99. *C'est grand, la mer.*
100. *L'École Buissonnière.*
101. *Les bâtisseurs.*
102. *Explorations souterraines.*
103. *Dans les grottes.*
104. *Arbres et arbustes de chez nous.*
105. *Sur les routes du ciel.*
106. *En plein vol.*
107. *La vie du métro.*
108. *La bonneterie.*
109. *Le gruyère.*

La brochure : 30 fr.

La collection complète :
remise 5 %

d) Livres

Dictionnaire-Index	250. »
C. FREINET: <i>École Moderne Française.</i>	130. »
— <i>Conseils aux parents</i>	100. »
— <i>Éducation du travail</i>	300. »
E. FREINET: <i>La santé de l'enfant</i>	130. »
— <i>Principes d'alimentation rationnelle</i>	120. »
— <i>Naissance d'une pédagogie populaire (Historique de la C.E.L.)</i>	400. »
— <i>Essai de psychologie sensible appliqué à l'éducation</i>	400. »
Ad. FERRIÈRE: <i>Cultiver l'énergie</i>	50. »
GUILLARD et MOLMERRET: <i>La Révolution en Dauphiné</i>	50. »
Albums de Baou (N° 1): <i>Le petit nuage chantait</i>	35. »
Plans de travail, 13,5×21, l'un.....	1. »
— le cent....	100. »

Fiches météorologie (p. 15, 19, 20 de la brochure), l'une	1. »
Fiche 21×27 (page centrale).....	1.50
Pages des Parents, les 10.....	10. »
Profil vital : le graphique	10. »
— le mode d'emploi	10. »
Brevets (selon spécialité), l'un.....	5. »
Catalogue du musée technologique..	15. »

e) Fichier Scolaire Coopératif

1 ^{re} Série : <i>Documents littéraires et artistiques</i>	100 fiches
2 ^e Série : <i>La campagne</i>	67 fiches
3 ^e Série : <i>Commerce et Industrie</i> ...	90 fiches
4 ^e Série : <i>Sciences</i>	223 fiches
5 ^e Série : <i>Calcul</i>	227 fiches
6 ^e Série : <i>Histoire</i>	217 fiches
7 ^e Série : <i>Géographie</i>	192 fiches

TOTAL..... 1116 fiches

3 fr. par fiche — Au détail, majoration 50 %

f) Fichiers auto-correctifs

Additions-Soustractions, livrable en février :

Première série (Exercices), 553 fiches (305 D + 248 R).....	800. »
Deuxième série (exercices complémentaires et correctifs, tests), 248 fiches (124 D + 124 R).....	400. »
Sur papier (2 séries), soldé à.....	200. »
Multiplications-Divisions sur carton ..	1.000. »
Fichier d'orthographe d'accord, 2 ^e édition, sur carton	600. »

Fichier de conjugaison (pour les possesseurs du fich. d'orth.)	350. »
Fichier de conjugaison (avec fiches listes pour les non possesseurs du f.o.)	450. »

g) Collection « Infantines »

La brochure	11. »
La collection complète des brochures parues, remise 5 %.	

h) Albums d'enfants

Album n° 1 : <i>Le petit chat au bain de mer</i>	120. »
--	--------

PHONOS - DISQUES - RADIO

Disques C.E.L. en réédition et en vente au prix de 300 fr., port en sus.

- 101. *Le Semeur. — Les marteaux.*
- 102. *Au jeune soleil. — Ronde des fleurs printanières.*
- 103. *Petit papa le soleil brille. — Sous les arbres verts.*
- 104. *Bonjour. — Noël.*
- 105. *Les petits lapins de grand-mère. — La plainte des petits oiseaux.*
- 106. *Chanson du Vent. — C'est l'Hiver.*
- 203. *Par la nuit charmée.*
- 202. *Quadrille enfantin. — Petits pantins.*
- 201. *Mouvements d'ensemble.*
- 204. *Fleurs japonaises. — Sur les flots changeants.*
- 205. *M'sieur Noël. — Le joli jeu des cueillettes.*
- 206. *Ballet des Brises. — Dans la Lumière.*
- 301. *Mouvements d'ensemble avec engins.*
- 302. *Ballet (Valse n° 14 de Chopin).*
- 303. *Ballet des pierrots et des pierrettes. — Danses savoyardes.*
- 304. *Les crêpes de chez nous. — Tendre ronde d'oiseaux.*
- 401. *Chanson d'automne. — Valse des fleurs.*
- 402. *J'ai vu la mésange.*

- 403. *Chant de Lel.*
- 404. *Auprès de ma blonde. — Il pleut bergère.*
- 501. *Exercices rythmiques (Sur le menuet du Bourgeois Gentilhomme et sur un air hongrois).*
- 502. *Henrikje (danse flamande). — Dansons.*
- 503. *Au-devant de la vie. — La lune blanche.*
- 504. *Mon beau sapin. — Les filles de La Rochelle.*
- 505. *Le Tilleul.*
- 506. *Gentil coquelicot. — A la volette.*
- 507. *Noël bressan (2 faces).*
- 508. *Le charbonnier. — Chœur des peleurs d'Ardennes.*

Tarif spécial

net, exclusivement réservé aux adhérents qui paient à la commande :

Phonos et tourne-disques. (Les hausses en cours ne nous permettent pas de donner les prix exacts des divers appareils).

Aiguille permanente pour 100 auditions	35. »
Aiguilles ordinaires par paquets de 200 environ	200. »

MATÉRIEL VENDU PAR LA C.E.L. MAIS NON DE FABRICATION C.E.L.

Filicoupeur

Filicoupeur C.E.L. 110 ou 220 volts (préciser à la commande) avec becs de découpage et de pyrogravure....	5.000. »
Bobines de rechange, 1/10 ou 2/10...	25. »
Bec de découpage	150. »
Bec de pyrogravure (pointe sabot)....	200. »
Bec de soudure et perçage (pointe aiguille)	200. »

Rhodoïd à découper 2/10 poli une face :	
bleu et vert, le dm ²	4. »
rouge, le dm ²	6. »
Films A. Carlier	150. »
Pinceaux à aquarelle :	
N° 1.....	50. »
N° 2.....	45. »
N° 3.....	25. »
N° 4.....	15. »
Couleurs en poudre : blanc, vert, bleu, jaune, rouge, l'hecto.....	50. »

